

# Loi sur le changement des compteurs d'eau : que prévoit-elle ?

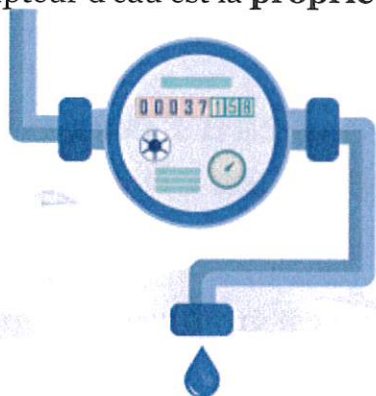
## Loi sur le changement des compteurs d'eau : une nécessité pour éviter les problèmes techniques

L'article 9 de l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 relatif au [contrôle des compteurs d'eau froide en service](#) stipule que la validité d'un compteur d'eau est de **15 ans**.

En effet, au-delà, la fiabilité de ses [relevés](#) risque d'être altérée et les [risques de fuite](#) sont de plus en plus grands.

### Que se passe-t-il si je refuse le changement de mon compteur ?

Le compteur d'eau est la **propriété de votre service des eaux**. En théorie,



vous n'avez donc **pas le droit de refuser son**

**remplacement.**

Cependant, les techniciens de l'entreprise de distribution de l'eau n'ont **pas le droit de forcer l'entrée dans une propriété privée**. Si votre compteur se situe à l'intérieur de votre domicile ou de l'enceinte de votre jardin, ils ne pourront donc y accéder **que si vous leur en autorisez l'accès**.

Attention cependant : si vous refusez de changer votre compteur et que cela est à la source de problèmes de facturation ou de la dégradation de votre compteur, non seulement **les frais de réparation et/ou de remplacement seront à votre charge** mais **le service des eaux ne pourra pas en être tenu responsable** d'un point de vue légal.

Changer votre compteur en temps et en heure, c'est **miser sur la sérénité et la sécurité d'un équipement fonctionnel** pour mesurer votre [consommation d'eau](#) !



Trouvez le bon interlocuteur pour votre changement de compteur d'eau avec papernest !

[Cliquez ici](#)

## Loi sur le changement des compteurs d'eau : qui doit demander le remplacement ?

Tout dépend de votre situation :

1. **Si le compteur est collectif**, c'est au syndic de la copropriété ou au gérant de l'immeuble de demander son remplacement.
2. **Si le compteur est individuel**, c'est à la personne qui occupe le logement de demander son remplacement, qu'elle soit locataire ou propriétaire.

## Loi sur le changement des compteurs d'eau : combien coûte le nouveau compteur et qui prend en charge ce coût ?

**Bonne nouvelle : le changement de votre compteur d'eau est gratuit pour vous !** Son coût est intégralement pris en charge par votre service des eaux.

Attention : cela ne vaut néanmoins que dans le cas où le changement n'est pas occasionné par une **négligence** de votre part.

Bon à savoir

Le gel et le bris de compteur sont par exemple des situations où le remplacement de votre compteur sera à votre charge.

En effet, vous êtes considéré comme **locataire du compteur d'eau**, qui appartient à votre service des eaux. Votre responsabilité est donc d'en prendre soin !

## Loi sur le changement des compteurs d'eau : à qui m'adresser pour demander le remplacement ?

Vous pouvez demander le remplacement de votre compteur d'eau à votre **entreprise locale de distribution de l'eau**.

Il peut s'agir :

- D'un **service de votre commune**
- De **Suez ou Veolia**, les leaders du marché de l'eau en France
- D'une **autre entreprise privée** de distribution d'eau



Vous devez également changer votre compteur électrique ?

Services Eau France compare pour vous les différents fournisseurs d'énergie, de gaz et de box et s'occupe de la souscription de vos contrats. C'est simple, rapide, et surtout gratuit !

Voici un **modèle de lettre de demande de changement de compteur** :

Votre nom  
Votre adresse  
Votre [référence de contrat](#)

Le nom de votre service des eaux  
Son adresse

À [ville], le [date]

Objet : changement de mon compteur d'eau

Madame, Monsieur,

Je suis [propriétaire/locataire] d'un logement situé à l'adresse suivante :

[adresse]

Votre entreprise dessert ce logement en eau, sous la référence n°[référence de votre contrat].

Mon compteur d'eau a aujourd'hui plus de quinze ans. En application de l'article 9 de l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, je vous demande donc de bien vouloir procéder à son remplacement.

Je me tiens donc à votre disposition pour fixer un rendez-vous avec l'un de vos techniciens.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[Signature]

## **Puis-je changer mon compteur avant ses 15 ans ?**

Il est possible que votre compteur montre des **signes de dysfonctionnement avant ses 15 ans** :

- Fuite
- Consommation affichée ne correspondant pas à votre utilisation réelle...

Dans ce cas, vous pouvez demander à l'entreprise chargée de la distribution de l'eau dans votre commune de faire intervenir un technicien afin qu'il **vérifie si votre compteur est toujours en état de fonctionnement et le change** le cas échéant.

Si l'entreprise en question refuse de procéder au changement de votre compteur, vous êtes en droit de **demander à une entreprise tierce** de procéder à une vérification.

Attention

Si cette entreprise indépendante statue que votre compteur fonctionne correctement, l'opération de vérification vous sera facturée.

## FAQ

### **Quel est la durée de vie d'un compteur d'eau ?**

Elle est légalement de 15 ans, moment à partir duquel la fiabilité de la mesure commence à décroître. Vous devrez alors programmer le remplacement de votre compteur.

### **Quel est le coût du changement de compteur ?**

Dans le cadre d'un changement pour usure ou vétusté, notamment à la fin de la validité de votre compteur, le remplacement de votre compteur est gratuit.

### **Quelles sont les démarches pour changer de compteur d'eau ?**

Il vous suffit d'adresser un courrier au service des eaux de votre commune pour programmer la date à laquelle un technicien viendra procéder au remplacement. Prévoyez un créneau d'environ deux heures.